



COMPTE RENDU

ASSEMBLEE GENERALE

ASSEMBLEE GENERALE DU 6 DECEMBRE 2024 A SAINT-ETIENNE

A l'entame de cette AG Financière, le président du District, Thierry DELOLME, invite l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire des personnes disparues. Toutes œuvraient pour leur passion, le football, et ont laissé leur empreinte, grâce à leur dévouement. Il s'adresse ensuite à l'assemblée...

« Mesdames, Messieurs les présidents !

Depuis notre Assemblée Générale d'été, rien de bien particulier... Je vais donc focaliser mon intervention sur deux sujets : la pratique féminine dans notre département et les élections fédérales de la semaine prochaine. Malgré plusieurs rappels, nous constatons une fâcheuse persistance à ne pas respecter les règlements de nos compétitions féminines. En toute honnêteté, je me dois de reconnaître que le District a longtemps « déposé un mouchoir » sur certaines pratiques dans nos clubs. J'estime que ce qui pouvait se comprendre dans une phase de développement, ne peut plus perdurer aujourd'hui, car nous avons doublé le nombre de pratiquantes en 8 ans ! Ainsi, avec près de 2500 licenciées, nous avons atteint un seuil qui doit nous permettre une pratique normalisée, conforme à nos textes. Or, malheureusement, nous constatons que des U16 jouent en U15, voire des U12 qui jouent en Seniors. Cette situation doit cesser car si nous n'y prenons pas garde, c'est toute la crédibilité de cette pratique qui peut être remise en question et, plus grave encore, générer des tensions entre clubs respectueux de nos règlements et les autres. Ainsi, des instructions très claires ont été adressées à la Commission des Règlements, afin de vérifier les feuilles de match, et plus particulièrement toutes les feuilles « papier ».

Autre sujet d'actualité : l'élection du prochain président de la Fédération...

En application d'une loi définissant les nouveaux principes d'élection dans les fédérations sportives, le principe de la parité a été mis en application, tout comme la participation électorale directe des clubs.

Une consultation générale et d'après négociations ont abouti à une répartition égalitaire entre les instances qui représentent 13 ligues et 103 districts, le football professionnel et les 12 500 clubs.

Deux listes ont été validées : une portée par l'équipe sortante menée par **M. Philippe DIALLO**, et une autre portée par **M. Pierre SAMSONOFF**.

Le 9 décembre prochain, vous, les clubs, allez recevoir des instructions, afin voter entre le mardi 10 décembre à 10h et le mercredi 11 décembre à 18h. Il est primordial que vous votiez, car si nous n'atteignons pas le quorum, il nous faudrait probablement reprogrammer une nouvelle élection.

Les deux candidats se sont prêtés au jeu de la confrontation...

Mercredi, Philippe DIALLO a présenté les grands axes de sa politique avec, grâce à la forte réévaluation du contrat « Nike », une enveloppe supplémentaire pour le football amateur, passant ainsi de 106M€ à plus de 150M€.

Outre la revalorisation des dotations « FAFA », équipement, transport et emplois, le président/candidat, Philippe DIALLO, a tranché pour une enveloppe de plusieurs millions d'euros destinée à la construction d'un nouveau « module compétition », reconnaissant que celui mis en place depuis deux saisons ne correspondait pas aux attentes des clubs et des centres de gestion.

Un fléchage particulier en direction de l'arbitrage va se concrétiser par une enveloppe de 21 000€ pour les districts dotés, comme nous, d'un Conseiller Technique en Arbitrage (CTA).

On notera que les conditions de jeu, autour et sur les stades, représenteront un enjeu central de la politique fédérale, avec plus d'attention portée sur les initiatives locales, comme la « Go-Pro » initiée dans la Loire : petit COCORICO !

De son côté, M. Pierre SAMSONOFF nous a présenté son projet, ce matin, en visioconférence. Il ne se présente pas en opposition frontale contre l'équipe sortante, mais aspire à un autre mode de gouvernance, associant d'avantage les clubs et acteurs du football. Sur les autres sujets, il existe, pour les deux candidats, une grande convergence de vision du football de demain, avec une place grandissante faite aux femmes.

Chacun se positionnera en fonction de ses choix... Pour ma part et celle du District de la Loire, la présence de notre président de Ligue, Pascal PARENT, sur la liste de Philippe DIALLO, et le travail de reconstruction engagé depuis deux années par ce dernier, m'oblige à une forme de loyauté.

Et puisque nous nous réunissons aujourd'hui pour la présentation de nos comptes, vous constaterez que nous finissons la saison avec un solde positif de 8500€, correspondant à 1% de notre budget, soit 26 centimes par licencié, et ce, malgré, cette année encore, des charges exceptionnelles comme le centenaire de la Délégation du Roannais et la dotation en tablettes.

Il nous reste donc une petite marge de manœuvre, mais il faut rester prudent. En effet, notre service administratif travaille sur le fil, si bien que l'absence d'une seule personne pourrait mettre à mal notre bon fonctionnement. Il est donc fort probable que nous augmentions notre effectif d'un demi-poste administratif, afin de palier tout risque de défaillance.

Pour conclure, vous l'aurez compris, la gestion financière du District reste saine, équilibrée, et vous comprendrez aisément que je veuille remercier nos « argentiers », Jean-Marc ALLEGRE et Martin BOUCHET, sans oublier la vigilance sans concession de Sylvie ROCHE et Jean-Paul CROS, nos deux contrôleurs aux comptes, ainsi que remercier la société EXCO, représentée par M. Eric FONT, pour son accompagnement. Je vous remercie pour votre attention. »

Le mode de l'élection fédérale

Tout d'abord, le poids et la répartition des voix :

- 33 %pour les clubs professionnels (L1 – L2 – National)
- 33 %pour les instances, ligues et districts
- 33 %pour vous, les clubs amateurs

Le vote se déroule en « distanciel », le mardi 10 et le mercredi 11 décembre 2024, avec deux listes en présence :

- **M. Philippe DIALLO**, président sortant
- **M. Pierre SAMSONOFF**, ancien directeur de la LFA (Ligue Foot Amateur)

L'annonce du résultat du vote aura lieu le samedi 14 décembre 2024 au matin, lors de l'AG Fédérale de la FFF.

Le président du District de la Loire enjoint les présidents de clubs à voter, sans donner de consigne de vote particulière.

L'annonce du quorum

Jean-Louis COÏA, directeur administratif, annonce le quorum établi après émargement par les représentants des clubs, sur les 160 clubs recensés, soit 72,76 % de présence. Le quorum étant atteint, la 24ème Assemblée Générale Financière peut délibérer, après l'approbation à l'unanimité du compte-rendu de la 23ème Assemblée Fédérale Financière, tenue en 2023 à Saint-Priest-en-Jarez

La présentation du bilan financier

Le comptable, M. Éric FONT, excuse M. Fabrice RABERIN, expert-comptable, retenu par d'autres obligations ; il expose une synthèse des éléments significatifs de l'exercice comptable, arrêté au 30 juin 2024, en nous expliquant point par point les différents postes du budget.

Chiffres essentiels à retenir : un total de bilan de 2 332 578,18 € ; celui des produits qui s'élève à 903 054,41 € ; et celui des charges à 894 671,25 €, soit un résultat excédentaire d'un montant de 8383,16 €. La masse salariale reste le poste le plus impactant, le deuxième mi-temps du secrétariat s'étant transformé en une embauche à plein temps.

C'est au tour de Martin BOUCHET, trésorier adjoint du District, de présenter les comptes qui, selon lui, sont sains et similaires à l'exercice précédent, malgré deux variations principales : d'une part, le centenaire de la Délégation du Roannais, pour un montant de 25 000 €, et d'autre part, l'achat de nouvelles tablettes pour les clubs, d'un montant de 21 000 €.

La trésorerie restant stable et maîtrisée, donc très positive (1,2 millions €), le président du DLF annonce aux présidents de club qu'il n'y aura pas d'augmentation sur les engagements, pour la saison à venir.

Quant à M. FONT, il détaille le patrimoine du District et nous informe que le DLF a fini de rembourser son crédit immobilier.

Thierry DELOLME et les membres du bureau réfléchissent à l'avenir... Le président souhaiterait la création d'un centre de formation stable, afin de ne plus solliciter les clubs pour le prêt des installations nécessaires. A ce jour, deux pistes sont à l'étude : une participation et collaboration avec le futur centre de formation dédié aux féminines, et porté par l'ASSE, ou un rapprochement avec la mairie de Saint-Priest-en-Jarez, dans le cadre du projet d'aménagement de leur nouveau complexe sportif : un projet ambitieux, mais difficilement chiffrable à ce jour.

Le rapport des commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes, Mme. Sylvie ROCHE et M. Jean-Paul CROS, présentent leur rapport, en soulignant la bonne gestion du District de la Loire de Football et invitent les représentants des clubs à approuver ces comptes annuels.

« Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes, et aucune anomalie n'apparaît », se félicitent-ils.

En annexe, la provision pour charges d'un montant de 75 000 €, pour l'assignation du District de la Loire aux Prud'hommes par un ancien salarié, a été maintenue (licencié en 2018, pour un appel traité en 2027).

Les comptes, arrêtés au 30 juin 2024, sont alors approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

L'affectation du résultat, d'un montant de 8383,16 € en report, est également approuvée.

Après l'entracte, M. Hubert GROUILLER, représentant de la Ligue Auvergne - Rhône-Alpes, excuse le président PARENT, retenu avec Philippe DIALLO pour visiter d'autres ligues, en rapport avec l'élection fédérale Membre du Conseil de Ligue, il a été propulsé à la tête de la Commission d'Appel qui a traité 163 dossiers, tout confondu.

Il déplore notamment que de faux certificats médicaux circulent et que cette recrudescence devient un « sport national » : « restons vigilants car la responsabilité des clubs est engagée ». De fortes et lourdes suspensions ont été prononcées à cet égard, allant de 2 ans à 10 ans ferme.

Il présente ensuite deux personnes qui vont rejoindre la commission « Conseil de ligue », en tant que « membres territoriaux » : Stéphanie PERRENOU (District de la Loire) et Marion CHABAL (District de la Haute-Loire).

Comme, il n'est pas venu les mains vides, il distribue des récompenses à 8 clubs du département, offertes par la LAuRAFoot (challenge de l'éthique, challenge de la sportivité, etc.) : Andrézieux Bouthéon – Feurs – Futsal Forez – Pays de Coise – PLCQ Futsal – St Paul en Jarez – Savigneux Montbrison – Sorbiers La Talaudière

La modification des règlements

Le président DELOLME tenait d'abord à présenter ses excuses auprès des présidents de club. « Oui, le District a commis une erreur et le règlement est très clair : les U15 F à 11 ne peuvent pas participer à la Coupe de la Loire U15 F à 8. De fait, nous avons choisi de retarder le tirage de la Coupe de la Loire U15 F à 8 ».

M. Dominique GANDIN, responsable du « Pôle Réglementaire », présente alors les modifications des textes, accomplies par la « Commission de Suivis des Règlements » et approuvées par le Comité de Direction du jeudi 21 novembre 2024.

Pour corriger l'anomalie évoquée par le président, un vœu sera présenté à la prochaine AG, en juin 2025 à Sury-le-Comtal.

Modification du règlement de la Coupe de la Loire Féminines U15 à 8 :

- 1) Texte nouveau du règlement de la Coupe de la Loire U15 F à 8
- 2) Tirage au sort retardé du 1^{er} tour

Les deux propositions sont adoptées à l'unanimité, pour application immédiate.

Modification du règlement « Féminines U18 à 11 :

- 1) Vérification à ce que les catégories d'âges soient respectées : U18 F – U17 F – U15 F (3 filles licenciées par feuille de match)
- 2) Respecter l'éthique sportive

Les deux propositions sont adoptées à l'unanimité.

Modification du règlement Coupe de la Loire « Futsal » :

Une mise à jour s'imposait, celui-ci était devenu obsolète et trop ancien. Une refonte totale du règlement, en respectant les règlements fédéraux. Liste des composantes :

- Système de l'épreuve
- Durée des matchs + lors des finales en 2 x 12 minutes, avec décompte du temps
- Organisation
- Arbitrage
- Licences différentes : le nombre de joueurs pouvant participer avec des licences « libre »

Adoption à l'unanimité.

Modification du règlement championnat U15F à 11

Très peu de pratiques dans cette catégorie, avec environ 7 clubs, pour un nombre de 12 matchs par saison.

Pas de Coupe de la Loire dans cette catégorie.

Une discussion a été ouverte entre les techniciens du DLF et Yvonne ARGAUD, la présidente de la Commission Féminines pour s'appuyer sur le règlement des U15 G à 11

Vérification systématique des feuilles de match « version papier ».

Adoption à l'unanimité

Conclusion : les quatre textes ont été adoptés à l'unanimité et pourront être mis en application à la fin de l'AG Financière, donc dès le lendemain matin.

La « Commission de Suivis des Règlements » s'est calée sur les règlements de la Ligue Auvergne - Rhône-Alpes et l'architecture des nouveaux règlements sera présentée lors de la « Tournée des Clubs ».

Questions diverses

Vols et effractions

Les vols et effractions sont en recrudescence dans le département, ce qui exaspère les présidents de club. Le montant des préjudices peut très vite grimper pour les petites structures. Actuellement, le District de la Loire ne possède pas de caisse de solidarité. Les trésoriers vont réfléchir sur le sujet, afin d'en définir les modalités pour être réactif, et de vous aider au mieux, en cas de difficultés financières.

Toutefois, le président rappelle aux clubs :

- La mairie assure les locaux.
- Il convient à chaque club de souscrire des assurances en matière de vols, dégâts des eaux, matériel, pack de boissons...

- Défraiement des arbitres

Le projet initial reste en attente, le temps d'en définir les modalités, afin d'instaurer le système, une fois que nous aurons réglé toutes les conditions.

- Désignation des arbitres

Certains clubs sont étonnés et surpris que des arbitres du bassin stéphanois dirigent une rencontre dans le secteur roannais, et vice-versa, ce qui impacte financièrement les clubs. Bernard BROUSSET, vice-président du « Pôle Sportif » contactera la Commission des Arbitres afin de trouver une solution dans les plus basses catégories (D3 – D4 – D5). Pas de changement pour les catégories D1 et D2

- Litige sur un vol dans un vestiaire d'arbitre

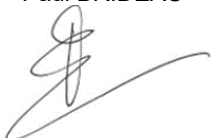
Ce dossier remonte à avril 2023, sans être clôturé. Thierry DELOLME retrace chronologiquement les faits.

Actuellement, les pourparlers n'ont abouti à aucun résultat concret. Chaque organe campe sur ses positions, et les clubs en supportent les dommages collatéraux. Au-delà de ce cas, le DLF se doit de défendre les intérêts des clubs et des pratiquants, joueurs comme officiels. En l'espèce, il s'agit d'un conflit avec l'assureur d'une mairie et les instances ; les clubs et la mairie ne sont pas en cause. Néanmoins, restons positifs, ce dossier va prendre du temps à se décanter, et aboutira à une solution pérenne...

Le président du District remercie vivement l'ensemble des dirigeants et les différents acteurs présents ce soir, et souhaite à tous les clubs, une bonne continuation pour la saison 2024/25.

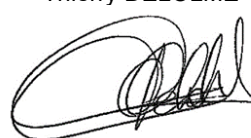
Fin de l'Assemblée Générale Financière, à 22h40.

Paul BRIDEAU



Secrétaire Général District de la Loire

Thierry DELOLME



Président District de la Loire